

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Le(s) propriétaire(s)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Adresse du chantier

Adresse :

Code postal : Commune :

Parcelle :

Caractéristiques du terrain

Superficie du terrain :

Pente du terrain : Faible > 5 % Moyenne 5 à 10 % Forte > 10%

Alimentation en eau potable : Réseau d'eau potable Puits ou source privée

Caractéristiques du projet

Construction neuve Réhabilitation après achat Rénovation Agrandissement

Résidence principale Résidence secondaire Location Gîte

Nombre de logement :

Nombre de pièce pouvant servir au sommeil (chambre/bureau...) :

Caractéristiques de l'assainissement prévu*

**A remplir si le choix est fait parmi les propositions de l'étude de sol*

Filière traditionnelle

Prétraitement :

Bac à graisses : Volume L

Fosse toutes eaux : Volume m³

Traitement :

Tranchées d'épandage Lit d'épandage Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical drainé Tertre

Dimensions/Surface :

Filière agréée*

*Agrément ministériel et documentation technique à joindre en annexe

Traitement :

Microstation Filtre compact Filtre planté
Dimensionnement : EH (Equivalent Habitant)

Rejet :

Tranchée d'infiltration Fossé végétalisé Autre :
Dimensions/Surface :
 Rejet au fossé/au ruisseau/au réseau d'eaux pluviales (*autorisation de déversement signée par le propriétaire à fournir obligatoirement*)

Attention :

- Il est rappelé que la microstation ne convient pas pour les résidences secondaires et les gîtes.
- En cas de choix pour la microstation ou le filtre compact, il est fortement recommandé de souscrire un contrat d'entretien.
- L'infiltration des eaux traitées est obligatoire à la parcelle, sauf en cas de preuve par le bureau d'études que l'infiltration est inférieure à 10 mm/h.

Pièces constitutives du dossier pour l'instruction

- Une étude de sol pour l'assainissement non collectif, effectuée sur la parcelle concernée
 Un plan de masse du projet

Tarifs

Le service est soumis à une redevance de 200 € HT (220€ TTC) fixée par délibération du 27 février 2020 (n°1076-2020-34). A la suite de la réception de l'attestation de validation de projet, vous recevrez une 1ère facture d'un montant de 100 € HT (110€ TTC). Une seconde facture vous sera envoyée après réalisation des travaux et le contrôle de bonne exécution par le service.

Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction des délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné. La redevance correspond au coût des tarifs appliqués l'année des travaux.

Engagement du demandeur

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire.

A, Le

Signature :